



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 510'000.- TTC pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du collège de la Charrière

(du 26 octobre 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le terrain du collège de la Charrière a toujours été utilisé par les clubs de football, mais également par l'Ecole et la population. Il est moteur d'une certaine dynamique dans un quartier qui compte une grande diversité culturelle.

La pelouse synthétique du terrain de football du collège de la Charrière date de 2008. Celle-ci est aujourd'hui en très mauvais état et cela s'explique notamment par le fait que la durée de vie normale estimée à environ 10 ans a déjà été dépassée depuis plusieurs années. Afin de vérifier la conformité du revêtement, la pelouse est soumise à des tests tous les 4 ans qui reposent sur les exigences de l'ASF (Association Suisse de Football).

Le test de conformité réalisé en 2022 par un laboratoire spécialisé démontre qu'elle ne répond plus aux critères fixés pour les matchs de la ligue amateur. Les valeurs concernant le roulement du ballon, l'absorption des chocs et la résistance rotationnelle ne sont plus respectées.

Etat des lieux

Avec le temps, la pelouse a perdu sa hauteur de fibre, ce qui augmente considérablement le risque de blessures pour les sportifs (claquages, déchirures, ...). En outre, elle se décolle et est déchirée à différents endroits, laissant apparaître la sous-couche de souplesse.

Au-delà des aspects sécuritaires et réglementaires, la prolongation de l'utilisation causera très rapidement des dégâts à la sous-couche de souplesse et occasionnera des coûts supplémentaires lors du remplacement de la pelouse.

Stratégie de développement des terrains de football

La Ville a lancé en 2008 le premier remplacement d'un gazon naturel par une pelouse synthétique. Celle-ci permet de jouer dans de meilleures conditions, puisqu'elle offre une résistance à l'eau sous toutes ses formes (pluie, neige, givre, ...) et permet un usage quasi annuel.

L'entretien est facilité (pas de tonte, pas d'usage d'engrais, pas de marquage des lignes, ...) mais n'est pas pour autant inexistant. En effet, l'entretien d'un gazon artificiel (nettoyage, brossage, décompactage, redressement de la fibre, ...) est fondamental pour des raisons de sécurité, de performance et de longévité.

Suite à cette première expérience positive, 2 autres pelouses naturelles ont été remplacées en ville de La Chaux-de-Fonds.

Lorsque la mise aux normes d'un terrain sera exigée, notamment dans le cadre de la réalisation du plan directeur du site de la Charrière, la Ville saisira cette opportunité pour proposer l'implémentation de nouvelles pelouses synthétiques.

Situation actuelle et utilisation des terrains

La Ville dispose actuellement de 10 terrains qui permettent la pratique du football, dont 3 sont équipés d'un revêtement synthétique (cf. tableau ci-dessous).

7 clubs de football, totalisant 64 équipes, utilisent les différentes infrastructures, auxquels vient s'ajouter la cellule de formation de la Xamax Academy pour les Montagnes neuchâteloises (anciennement team ANF).

Nom des terrains	Type de pelouse
La Charrière - principal	Synthétique
La Charrière A	Végétale
La Charrière B	Végétale
La Charrière – athlétisme	Végétale
La Pâquerette	Végétale
Patinage	Végétale
Collège de la Charrière	Synthétique
Les Forges	Synthétique
Les Foulets A	Végétale
Les Foulets B	Végétale

Clubs	Nombre d'équipes *
FC Le Parc	14
FC Floria	13
FC Etoile-sporting	12
FC Deportivo	8
FC La Chaux-de-Fonds	7
FC Superga	4
FC Lusitanos	0 (provisoirement)

* Source ANF : Association Neuchâteloise de Football

La politique de la Ville concernant l'utilisation des terrains va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la commune puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

Le terrain de football du collège de la Charrière, équipé d'un revêtement synthétique, est donc régulièrement utilisé, notamment lorsque la météo met à rude épreuve les terrains végétaux, par d'autres clubs installés du côté est de la ville (FC Floria, FC Deportivo, FC La Chaux-de-Fonds) et par la cellule de formation des juniors (FCFF).

Les terrains de football étant tous utilisés dans les mêmes créneaux horaires (de 17h00 à 21h00 environ) et certains n'étant pas homologués pour les matchs (terrain du Patinage par exemple), la situation est actuellement saturée. Malgré l'utilisation d'un logiciel permettant d'optimiser la mise à

disposition des installations, le Service des sports a de la peine à répondre aux besoins et attentes des clubs.

Afin de ne pas accentuer le déficit de surfaces footballistiques, il est proposé de remplacer cette surface synthétique et ainsi garantir l'offre qui prévalait jusqu'à présent.

Enjeux liés à la mixité d'usage du terrain du collège de la Charrière

L'abandon de déchets autour du terrain, le non respect des horaires d'entraînement des clubs de la part de certains groupes de personnes qui ne quittent l'aire de jeu et l'introduction de certains engins interdits sur la pelouse (cyclomoteurs, vélos, trottinettes, ...) sont les principaux problèmes signalés et obligent le Service des sports à intervenir ponctuellement.

Ce dernier a pris certaines mesures durant l'été 2022. Il s'agit notamment de la mise en place de nouveaux panneaux d'information, de la fermeture des portails d'accès au terrain (l'accès des personnes reste possible par les différentes écoutilles présentes dans la clôture mais évite l'introduction des 2 roues) et de l'augmentation du nombre de passages hebdomadaires pour le ramassage des déchets.

Cette infrastructure favorise la pratique du sport, contribue à la cohésion sociale et revêt un caractère intégratif. En raison des avantages évoqués ci-dessus, nous pensons que cela vaut la peine de continuer à rendre le terrain du collège de la Charrière accessible à la population, notamment le week-end.

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est une pelouse synthétique sans remplissage type Pur turf 32 Extrême, conforme aux normes de l'ASF et EN 15330 et homologué jusqu'en 2^e ligue régionale. Ce choix est donc adapté à un terrain dont les dimensions ne permettent de toute façon pas de matchs de football au-dessus de la 3^e ligue. De plus, la robustesse de ce modèle permet d'assurer un usage mixte (entraînements et matchs de football, scolaire et population).

La durée de vie de ce type de revêtement est estimée à environ 10 ans.

Travaux et coûts :

Description	Coûts	
Travaux préparatoires	CHF	80'771.00
Gazon synthétique sans remplissage	CHF	365'000.00
Divers et imprévus	CHF	27'766.00
Total	CHF	473'537.00
TVA 7.7%	CHF	36'463.00
Total TTC	CHF	510'000.00

L'estimation des coûts est établie sur la base d'un avant-projet avec un degré de précision de +/- 10%.

Compte tenu de la valeur du marché, un appel d'offres respectant les dispositions fédérales et cantonales en matière de Loi sur les Marchés publics sera organisé pour adjuger les travaux.

Calendrier des travaux

L'objectif est de faire réaliser ces travaux pendant la pause du championnat de football à fin juin 2023. La durée des travaux est estimée à 5-6 semaines.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Commission de la LoRo-Sport NE ; une éventuelle aide financière à caractère exceptionnel, selon le nouveau règlement de ladite commission, sera portée en déduction du crédit sollicité.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 10% (10 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,5% sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 510'000.- x 10%	CHF	51'000.00
Intérêts 2,5% à charge de la Ville	CHF	6'375.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	57'375.00

Cet investissement a été inscrit au budget 2022 pour un montant de CHF 460'000.-. Le nouveau montant de CHF 510'000.- s'explique par la hausse des coûts des matières premières et la nécessité de reprendre la planimétrie de la sous-couche de souplesse à différents endroits. La recette de CHF 46'000.- inscrite sous le chapitre 521 La Charrière, terrains, piste, halles, ne peut plus être présentée comme un dû, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Conséquences sur les ressources humaines

La dépense relative au projet planifié dans le présent rapport ne présente aucun impact sur les effectifs puisqu'il s'agit de rénover le revêtement d'une infrastructure déjà existante et entretenue par le Service des sports.

Collaboration intercommunale

Néant.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Le projet qui est soumis à votre Autorité répond au programme de législation du Conseil communal du mois de mai 2021, plus particulièrement aux chapitres "Une ville aux infrastructures sportives modernisées" et "Une ville durable aux espaces publics pour tous".

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Une pelouse en gazon artificiel est composée de 2 éléments essentiels, les brins de plastique qui imitent le gazon, fabriqués à partir de polymères (plastique) et le support à base de latex appelé "tuftage". En fonction du type d'utilisation souhaitée, les pelouses peuvent être choisies avec un remplissage de granulats type SBR issus du recyclage de pneus ou organique en liège entièrement naturel. Il convient de relever que la pelouse en place au collège de la Charrière est sans

remplissage et sera remplacée par un même modèle. Une pelouse synthétique ne nécessite pas d'arrosage et d'ajout d'engrais phytosanitaires. Afin de réduire l'empreinte sur l'environnement, le gazon synthétique remplacé sera recyclé en plastique utilisé par l'industrie.

b) Aspect social

Le remplacement de cette pelouse contribue au soutien de notre Ville aux clubs sportifs, mais également à l'équilibre social et à l'intégration, puisque l'accès au terrain reste possible en dehors des heures d'entraînement et de matchs. Il offre ainsi un espace de jeu privilégié à celle et ceux qui souhaitent pratiquer un sport en libre-service.

c) Aspect économique

Les effets positifs de l'activité physique sur l'état de santé des individus et sur les coûts de la santé font partie des principaux piliers d'une politique du sport.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le remplacement de cette pelouse synthétique permettra de continuer à répondre aux besoins exprimés par les différents clubs de football de la ville.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 25 octobre 2021, la Commission des sports avait été saisie des investissements 2022. Elle avait donné un préavis favorable au projet de remplacement de la pelouse synthétique du terrain de football du collège de la Charrière, sans remarques particulières et en recommandant son acceptation par le Conseil général. Le 19 octobre 2022, elle a été à nouveau consultée et a préavisé favorablement le rapport avec 7 voix pour et 1 abstention.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Patrick Herrmann

La chancelière ad-interim

Sarah Steinweg Clark

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 510'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder au remplacement de la pelouse synthétique de football du collège de la Charrière. Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 521 La Charrière, terrains, piste, halles.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Cédric Haldimann	Marina Schneeberger